

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 18 Décembre 1894

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. l'Empereur Nicolas II notifie à Son Altesse Sérénissime le décès de S. M. l'Empereur Alexandre III son père, et annonce en même temps son avènement au trône de toutes les Russies.

Le Prince, par Ordonnance du 10 décembre courant, a nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles M. le Ch<sup>er</sup> Octave Balbo de Vinadio, Consul de la Principauté à Turin.

**NOUVELLES LOCALES**

Le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes dans ses dernières audiences, savoir :

Le 11 décembre, le nommé Emile-J.-B. D..., 46 ans, peintre en bâtiment, à six jours de prison, pour mendicité.

Le 14 décembre, le nommé Alfred-Alexandre M..., manœuvre, sans domicile fixe, à douze jours d'emprisonnement, pour coups et blessures volontaires.

Le nommé Ali Ben Omar, 48 ans, manœuvre, à un mois de prison, pour outrages à un magistrat, et 1 franc d'amende, pour ivresse manifeste.

M<sup>sr</sup> l'Evêque a chargé M. l'abbé Espert, vicaire à la Cathédrale, d'exercer les fonctions de maître des cérémonies.

Nos lecteurs trouveront plus loin en détail les indications concernant les solennités religieuses des fêtes de Noël.

Disons seulement que M<sup>sr</sup> l'Evêque officiera pontificalement à la messe de minuit, et le 25 à toutes les cérémonies.

M. Louis Ajani a remis :

1° A S. Exc M. le Gouverneur Général, 150 fr. pour le Bureau de bienfaisance ;

2° A la Baronne de Farincourt, 150 francs pour l'Ouvroir ;

Et 3° à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, 200 francs.

Le 15 décembre est arrivé à Monaco le vapeur de commerce anglais S. W. Kelly, venant de Newcastle avec un chargement de houille pour l'usine à gaz.

Capitaine Bayfield, 17 hommes d'équipage, 691 tonneaux.

Le lendemain 16, un yacht à vapeur, Saint-Hubert, venant de Nice, a relâché à Monaco. Ce bâtiment de plaisance appartient à M. Decourtois de Langlade, qui en est le capitaine ; 4 hommes d'équipage, 40 tonneaux.

L'Eros, capitaine Dejoie, 35 hommes d'équipage, arrivé vendredi, venant de Nice, a repris la mer dans la soirée, se rendant à San Remo ; il est revenu hier dans notre port.

TÉLÉPHONE. — M. Gordon, villa Nora, avenue de la Costa, est depuis le 14 décembre relié au réseau téléphonique monégasque.

Samedi soir, à 11 heures, la Société du Sport Vélocepedique Monégasque a inauguré son nouveau local : 5, avenue de la Gare, au premier étage. Quatre-vingts membres sur cent soixante et un, chiffre actuel du S. V. M., étaient présents.

M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, avait bien voulu se rendre à l'invitation du Sport. De nombreux toasts ont été portés au Prince, à M. le Baron de Farincourt, à la Principauté, etc. La réunion a été des plus cordiales.

Le temps a favorisé, dimanche, la croisière organisée par le Club Nautique. Le parcours était de Nice à Monaco et retour.

Le départ a eu lieu à 10 heures du matin de la Jetée-Promenade. Onze yachts y ont pris part. Voici les noms des gagnants : 1<sup>er</sup>, Aranella, au grand-duc de Mecklembourg ; 2<sup>e</sup>, Va-Partout, à M. Garaccio.

**PALAIS DES BEAUX-ARTS**

Demain mercredi, pour la première fois, *Cattarina*, ballet en un acte et deux tableaux, avec M<sup>lle</sup> V. Zucchi et le corps de ballet. — *L'Ile de Tulipatan*, opéra comique en un acte, musique d'Offenbach, avec M<sup>mes</sup> Cellini, Chambéry, MM. Roux, Buislay, Chambéry.

Samedi 22 décembre aura lieu l'ouverture de la saison théâtrale, sous la direction de M. Raoul Gunsbourg, avec le concours de M<sup>mes</sup> Théo et Montbazou. *La Timbale d'argent*, opéra comique en trois actes, musique de Vasseur.

Mercredi 26 décembre, deuxième représentation de la *Timbale d'argent*.

Jeudi 20 décembre 1894, à 2 h. de l'après-midi

**5<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE**

Sous la direction de M. LÉON JEHIN  
 Avec le concours de M<sup>me</sup> CONNEAU, cantatrice

*Symphonie en si bémol*..... R. Schumann.  
 A. Andante poco maestoso, allegro molto vivace — B. Larghetto — C. Scherzo molto vivace — D. Allegro animato e grazioso.

**ENTR'ACTE DE DIX MINUTES**

*Le Roi d'Ys*, ouverture..... Ed. Lalo.  
 Le solo de violoncelle par M. Carlo Sansoni.  
*Chant Provençal*..... J. Massenet.  
 M<sup>me</sup> Conneau.  
*Prélude de Tristan et Yseult*..... Wagner.  
*Chanson Florentine d'Ascanio*..... Saint-Saëns.  
 M<sup>me</sup> Conneau.  
*Espana*, rapsodie..... Chabrier.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

**CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES — PREMIÈRE SÉRIE**

Vendredi 14 Décembre

Le Prix d'Euterpe a été partagé entre MM. le comte Trauttmansdorff et Lo, 7 sur 8, premiers.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Chevalier, David, Lindes, Deshayes, Roberts et Boreel.

Lundi 17 Décembre

Le Prix de Thalie a été partagé entre MM. le comte Voss et Lo, 11 sur 13, premiers. La troisième place a été partagée entre MM. Lindes et Harding-Cox, 10 sur 12.

Les autres poules ont été partagées entre MM. Roberts et le comte Trauttmansdorff.

Mercredi 19 Décembre. — POULES

Vendredi 21 Décembre

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.  
 PRIX DE CALLIOPE (Handicap). — 500 francs ajoutés à une poule de 50 francs chaque. — Au second, 30 % sur les entrées ; au troisième, 20 % ; le reste au premier. — 6 pigeons.

POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 fr. chaque — 1 pigeon à 26 mètres.

Lundi 24 Décembre

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 25 mét. 1/2.  
 PRIX DE CLIO. — 500 francs ajoutés à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées ; au troisième, 20 % ; le reste au premier. — 6 pigeons à 26 mètres.

POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 fr. chaque. — 1 pigeon.

**Souscription pour le Vaccin du Croup**

**Huitième liste**

Total des listes précédentes. fr. 2.027 40

MM. Giordan Honoré.....	2 »
Dagnino Jean.....	3 »
Louis Ledin.....	5 »
Louis Baud.....	2 »
Ginocchio Santo.....	1 »
Joseph Pigeon.....	1 »
Jacques Veran.....	2 »
Gazo Pierre.....	0 50
Palanco.....	0 50
Dalmazzo César.....	1 »
Lorenzi André.....	1 »
Villa.....	1 »
Veran Eugène.....	2 »
M <sup>mes</sup> Salesi Annunziata.....	0 50
Catherine Salamito.....	0 50
MM. Cassini Giambattista.....	2 »
Rambaldi Agostino.....	2 »
M <sup>me</sup> Blanche Balin.....	1 »
MM. Marrant Louis.....	1 »
Courrieri Filippi.....	1 »
M <sup>me</sup> Veuve Charles Bellando.....	5 »
MM. H. de Mequens, villa des Lis.....	10 »
J. Quertier, villa Achille.....	20 »
Hôtel du Midi.....	2 »
MM. Lambert.....	1 »
Pierre Ramondo.....	1 »
Rey frères.....	10 »
Zucchi.....	5 »
Jules Rigoni.....	2 »
N. Louis.....	2 »
Jean Egger.....	2 »
M <sup>me</sup> Marie Métral.....	0 50
MM. Marinelli.....	1 »
Perin.....	5 »
Maurice André.....	2 »
Ciro Cappozzi.....	10 »
E. Isouard.....	5 »
A. Laurenti.....	1 »
T. Jacquet père.....	2 »
Em. Muller fils.....	2 »
Hermann Schultz.....	1 »
A. Roncé, villa Copello.....	2 »
M <sup>me</sup> Louise Lalanne.....	5 »
MM. R. Pryce Mitchell M. B.....	10 »
Crettaz frères.....	10 »
A. Lamy.....	10 »
Service de la villa de la Costa.....	3 »
M <sup>me</sup> Delano.....	40 »
MM. T. de Fagge M. D.....	10 »
Agence Roustan.....	5 »
MM. Marquet Jean.....	5 »
French.....	20 »
Davoigneau-Donat.....	5 »
Linhardt.....	5 »
Eckemberg.....	5 »
Reynier.....	20 »
Ch. Gemmer.....	10 »

Total à ce jour..... fr. 2.312 90

On nous communique, en nous priant de les insérer, les documents suivants :

ITALIANS !

Una nuova sventura ha colpito di recente due Provincie della nostra cara Patria, Calabria e Sicilia. Tremende scosse di terremoto hanno danneggiato città e villaggi, mietute vite di cittadini, piombate nel lutto e nella miseria quelle popolazioni.

Dovunque è una nobile gara nel venire in soccorso di tanta sventura.

Il Comitato della Colonia Italiana in Monaco fa appello al cuore generoso dei connazionali ed è certo che anche oggi, come per lo passato, essi sapranno mostrare quanto profondamente sia scolpito nell'animo di tutti il culto della carità e l'amore della Patria.

Le sottoscrizioni si ricevono al Vice Consolato d'Italia in Monaco e presso i sottoscritti membri del Comitato.

Sigg. Ernesto Plati, capitano — C. Onda, dottore — E. Pontremoli, dottore — Bellini, maestro — Alessandro Doda — Ernesto de Angelis — Fontana e Gamba — Silva e Marconi — J. Centoz — Davico — Borghini, capo d'orchestra — A. Cima — Dotti.

Monaco, li 7 dicembre 1894.

Prima lista di sottoscrizione pei danneggiati del terremoto di Calabria e Sicilia

Sigg. Ettore De Angelis, reggente il Vice Consolato, 20 lire — Ernesto Plati, capitano, 5 — C. Onda, dottore, 5 — E. Pontremoli, dottore, 5 — Bellini, maestro, 5 — Alessandro Doda, 5 — Ernesto De Angelis, 5 — Fontana Filippo, 5 — Gamba Michele, 5 — Silva Rafele, 5 — Marconi Domenico, 5 — J. Centoz, 5 — Davico, 5 — Borghini, capo d'orchestra, 5 — A. Cima, 5 — Dotti, 5 — Donadio Giuseppe, 5 — Cav. Francesco De Angelis, 5 — Michelis Giovanni, 2 — Faraldo Giovanni Battista, 1 — Turco Natale, 0,50 — C. Molini, 2 — Palmaro Antonio, 3 — Sig. Marchesa Anaïs Zurla, 5 — Sigg. Rambaldi Giovanni, 0,50 — P. Nicorini, 0,50 — Giuseppe Basso, 1,50 — Paolo Girard de Angelis, 5 — Conti Camillo, 1 — Sig. Mò Virginia, 2 — Sigg. Bazzano e Tamagno, 1 — Musso Francesco, 0,50 — Lanteri Francesco, 2 — Banauo Antonio, 1 — Boggio Vittorio, 5 — Dalmazzone Giovanni, 2 — Piermarini Francesco, 0,50 — Presotto Giovanni, 1 — Sig. Peretti Antonietta, 1 — Chiavarini Anna — Sigg. M. C., 5 — Fratelli Ferraris, 4 — Vedovelli, 2 — Stalle, 5 — Lenzi, 1 — Ranrua Domenico, 2 — Cerutti Giuseppe, 1 — Lavattini, 0,50 — Bonino Francesco, 1 — Elisabetta, 0,50 — De Camilli, 5 — Mongotti, 1 — Crovetto Lazzaro, 1 — Pellenco Pietro, 1 — Rué Luigi, 3 — Mentasti, 1 — Damar Enrico, 0,50 — Lorenzi Pietro, 2 — Clemente Bina, 2 — Bracco Michele, 2 — Girotti Domenico, 1 — Bosio Pietro, 1 — Pecchenino Giuseppe, 1 — Valosio Antonio, 0,50 — Zecchino Giuseppe, 1 — Osella Giacomo, 2 — Prose Luigi, 0,50 — Furlan Giovanni, 1 — Sig. Vivaldi Bianca, 2 — Sigg. Vivaldi Andrea — Mancalvo Giovanni, 1 — Vassallo Alessandro, 1,50 — Terosi Natale, 1 — Segalini Enrico, — Basso Carlo, 1 — H. Merreaux, 1 — Rozzavolgi Stefano, 1 — Lussi Leone, 0,50 — Prospero Morin, 1 — Reborà Oreste, 1 — Visconti Felice, 1 — Mad. Concetta Cinque, 1 — Sigg. Cassa Carlo, 1 — Pastorelli Clément, 0,50 — Pomatto Matteo, 0,50 — Brosio Giuseppe, 1 — Gallo Domenico, 1 — Fissore Giuseppe, 1 — T. Gastaud, 1 — Gerbore Eliseo, 1,50 — Galliano Vittorio, 1,50 — Luigi Olivastro, 1,50 — Ravagnelli Giovanni, 5 — Gnome Theodore, 1 — Bernardi Antonio, 1 — Riva Virgilio, 2 — Amadei Carlo, 2 — Drocco Giovanni, 0,50 — Suza Ambrogio, 1 — Künz, 1 — Clerico, 1 — Gindre, 5 — Edonoro, 0,25 — Fratelli Franzani, 5 — Filippini Donato, 0,50 — Capello Vittorio, 0,50 — Zonca Giuseppe, 1,50 — Girardi Giovanni, 1 — Angelo Serveille, 5 — Sacco Giuseppe, 0,50 — Suza Agostino, 1 — Granella Antonio, 0,50 — M. Lorenzi, 0,50 — M. Sallier, 2 — M. Walther, 0,50 — R. Giobatta, 1 — Teresa, 0,10 — L. Bergeaud, 0,50 — Oulion, 0,20 — Sig. Demicheli Angelina, 0,10 — Sigg. Maccarotti, 0,50 — L. Doda, 1 — A. Bagnoli, 0,50 — Tosello, 0,50 — Nissotti Antonio, 1 — Michele Panizzi, 0,50 — Berinzona, 1,50 — Adolfo Foller, 1 — G. Manarotte, 0,20 — Daumas, 1 — Guillot, 1 — Audoli, 1 — Tamagno Emilio, 0,50 — Alfonso Rocca, 0,50 — Rocca Giovanni, 0,50. — TOTALE, lire 269,35.

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. vient de publier un nouveau tarif spécial P. V. n° 3 pour l'expédition des citrons, oranges, olives fraîches, poires, pommes, raisins, etc.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Au printemps de chaque année, de nombreux loueurs de voitures, cochers ou palefreniers qui ont passé l'hiver dans les villes du littoral de la Méditerranée, d'Hyères à Menton, viennent avec chevaux et voitures faire la saison d'été à Aix-les-Bains, Genève ou Vichy et Evian-les-Bains, et cette saison finie, retournent à leur point de départ.

Le voyage entre la station d'hiver et celle d'été se fait généralement par la voie de terre en raison de l'économie qu'elle offre par rapport à la voie

de fer avec nos prix actuels. Cependant les loueurs ne sont pas entièrement satisfaits de ce mode de transport à cause des accidents qui surviennent parfois pendant la route et de la difficulté de surveiller en cours de route leurs hommes et leurs chevaux.

Il a paru possible à l'administration de la Compagnie P.-L.-M. d'amener à ses voies ces importants transports par une réduction de ses prix.

Dans ce but, la Compagnie a soumis à l'homologation la proposition d'ajouter à ses tarifs spéciaux P. V. numéros 1 et 24 un nouveau paragraphe aux termes duquel les chevaux et voitures expédiés par des loueurs entre l'une des gares d'Hyères à Menton et l'une des gares d'Aix-les-Bains, Genève ou Vichy, et Evian-les-Bains, et qui ont payé plein tarif à l'aller, sont transportés gratuitement au retour, le trajet dans le sens du nord vers le sud se faisant en automne et le trajet dans le sens du sud vers le nord au printemps.

TARIF SPÉCIAL (P. V.) n° 1 ANIMAUX VIVANTS

Addition d'un § 3 ainsi conçu :

§ 3. — Chevaux expédiés des gares d'Hyères à Menton sur les gares d'Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy, ou vice-versa.

Les chevaux expédiés par des loueurs, de l'une quelconque à une autre quelconque des gares désignées ci-dessus, sont ramenés gratuitement au point de départ lorsque le transport en a été effectué, à l'aller, par chemin de fer, aux prix du barème L inscrits au § 1<sup>er</sup> du présent tarif et dans les périodes ci-après désignées :

1° Pour les expéditions effectuées des gares d'Hyères à Menton sur celles d'Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy, le transport aller s'effectue du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet et le retour du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> janvier suivants ;

2° Pour les expéditions effectuées des gares d'Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy sur celles d'Hyères à Menton, le transport aller s'effectue du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> janvier et le retour du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet suivants.

Afin de jouir de la gratuité du transport de leurs chevaux au retour, les loueurs doivent présenter leur patente et le récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller, pour les mêmes chevaux identiquement, les prix pleins du barème L.

Un billet d'aller et retour comportant une réduction de 50 % sur les prix du tarif général est accordé aux loueurs, cochers et palefreniers accompagnant les chevaux jusqu'à concurrence de trois billets par wagon complet expédié. Les coupons de retour des billets délivrés du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet sont valables jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suivant ; ceux délivrés du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> janvier, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. — Les loueurs, cochers et palefreniers sont tenus de donner aux animaux tous les soins nécessaires.

Un même expéditeur peut charger dans un wagon, à ses risques et périls, la quantité de chevaux qu'il juge convenable.

Par suite de cette addition, les §§ 3, 4 et 5 actuels deviendront les §§ 4, 5 et 6.

TARIF SPÉCIAL (P. V.) n° 24

VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT

Addition d'un § 2 ainsi conçu :

§ 2. — Voitures de louage expédiées des gares d'Hyères à Menton sur les gares d'Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy, ou vice-versa.

Les voitures expédiées par des loueurs de l'une quelconque à une quelconque des gares désignées ci-dessus sont ramenées gratuitement au point de départ lorsque le transport en a été effectué à l'aller, par chemin de fer, aux prix du § 1<sup>er</sup> du présent tarif et dans les périodes désignées ci-après :

1° Pour les expéditions effectuées des gares d'Hyères à Menton sur celles d'Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy, le transport aller s'effectue du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet et le retour du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> janvier suivants ;

2° Pour les expéditions effectuées des gares d'Aix-les-

Bains, Evian-les-Bains, Genève ou Vichy sur celles d'Hyères à Menton, le transport aller s'effectue du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> janvier et le retour du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet suivants.

Afin de jouir de la gratuité du transport de leurs voitures au retour, les loueurs doivent présenter leur patente et le récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller, pour les mêmes voitures identiquement, les prix pleins du § 1<sup>er</sup>.

Les loueurs chargent eux-mêmes, à leurs risques et périls, sur les plates-formes qui leur seront louées tel nombre de voitures qu'ils jugent convenable.

Il est perçu pour frais de manutention, à l'arrivée, un franc par voiture.

Par suite de cette addition, les §§ 2 et 3 actuels deviendront les §§ 3 et 4.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

SAISON 1894-1895

TABLEAU DE LA TROUPE D'OPÉRAS

SOPRANI

M<sup>mes</sup> Calvé, de l'Opéra-Comique — Gini-Pizzorni, de la Scala de Milan — Regina Pinkert, de l'Opéra Royal de Madrid — Lowentz, de l'Opéra de Paris — de Nuovina, de l'Opéra-Comique — Ferrani, du San Carlo de Naples — Bréjean-Gravière, de l'Opéra-Comique — Janssen, de l'Opéra de Paris — Elven, de l'Opéra-Comique — Mauge, de l'Opéra-Comique — Cellini, de l'Opéra-Comique.

MEZZI SOPRANI ET CONTRALTI

M<sup>mes</sup> Deschamps-Jehin, de l'Opéra de Paris — Giudice, de la Scala de Milan — Lita, du San Carlo de Naples — Broemsen, de la Scala de Milan — Bessone, de la Scala de Milan.

TÉNORS

MM. Van Dyck, de l'Opéra Impérial de Vienne — Cremonini, de la Scala de Milan — Gianini, de l'Opéra Impérial de Saint-Petersbourg — Gibert, de l'Opéra de Paris — Engel, de l'Opéra de Paris — Queyla, de l'Opéra-Comique — de Clauzens, de l'Opéra-Comique.

BARYTONS ET BASSES

MM. Melchissédéc, de l'Opéra de Paris — Bouvet, de l'Opéra-Comique — Pini Corsi, de la Scala de Milan — Gresse, de l'Opéra de Paris — Tansini, de la Scala de Milan — Isnardon, de l'Opéra-Comique — Ughetto, du San Carlo de Naples — Laffon, de l'Opéra-Comique.

BALLET

M<sup>lles</sup> V. Zucchi, du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg — Kchechinska, du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg — Invernizzi, de l'Opéra de Paris — Preobrajensky, du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg.

M. Békéfy, du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg.

COMÉDIE

M<sup>mes</sup> Reichemberg, de la Comédie-Française — Rachel Boyer, de la Comédie-Française — M. Sylvain, de la Comédie-Française.

OPÉRETTES

M<sup>mes</sup> Théo, Montbazou, Decroza, des Théâtres de genres de Paris.

RÉPERTOIRE SUIVANT LES DATES

OPÉRETTES

Samedi 22 et mercredi 26 décembre — *La Timbale d'argent*, opérette en trois actes de Léon Vasseur — M<sup>mes</sup> Théo, Montbazou et Cellini ; MM. Roux, Buislay.

Samedi 29 décembre et mercredi 2 janvier — Première de *Un Voyage de noces*, comédie en un acte de M de Saint-Albin. — *Les Forains*, opérette nouvelle en trois actes de Boucheron et Mars, musique de Varney — M<sup>mes</sup> Théo, Montbazou ; MM. Cooper, Murator, Buislay, Chambéry, Caseneuve.

OPÉRAS CHANTÉS EN ITALIEN

Samedi 5 et mardi 8 janvier — *Amico Fritz*, opéra en trois actes, de Mascagni — M<sup>mes</sup> Ferrani et Broemsen ; MM. Cremonini et Ughetto.

Samedi 12 et mardi 15 janvier — *La Gioconda*, opéra en quatre actes, de Ponchielli — M<sup>mes</sup> Ginni-Pizzorni, Giudice et Broemsen ; MM. Cremonini, Caruson, Tansini.

Samedi 19 et mardi 22 janvier — *Il Barbiere*, opéra en quatre actes, de Rossini — M<sup>lle</sup> Regina Pinkert ; MM. Gianini, Pini-Corsi, Tansini et Gianoli.

Samedi 26 et mardi 29 janvier — *I Puritani*, opéra en quatre actes, de Bellini — M<sup>lle</sup> Regina Pinkert ; MM. Cremonini, Pini-Corsi et Tansini.

OPÉRAS CHANTÉS EN FRANÇAIS

Samedi 2 et mardi 5 février — *Lohengrin*, opéra en trois actes, de Richard Wagner — M<sup>mes</sup> de Nuovina et Deschamps-Jehin ; MM. Van Dyck, Ughetto et Laffon.

Jeudi 7, *Lohengrin* sera joué « en matinée » au même théâtre et avec la même distribution.

Samedi 9 février, une seule représentation de *Carmen*, opéra en quatre actes, de Bizet — M<sup>lles</sup> Emma Calvé, Maugé et Cellini ; MM. Engel, Ughetto et Laffon.

Mardi 12, jeudi 14 et samedi 16 février — *Amy Robsart*, opéra en trois actes de M. Isidore de Lara — M<sup>lles</sup> Emma Calvé et M<sup>me</sup> Deschamps-Jehin ; MM. Van Dyck, Melchisédec, Queyla et Laffon.

Mardi 19, en soirée, jeudi 21, en matinée, et samedi 23 février, en soirée — *Méphistophélès*, opéra en quatre actes de Boïto — M<sup>lles</sup> Emma Calvé et Lita ; MM. Gibert et Gresse.

Lundi 25, jeudi 28 février et samedi 2 mars — *Les Pailles*, opéra en deux actes de Léoncavallo, *Maitre Wolfram*, opéra en un acte de Reyer, et *Mara*, opéra en un acte, poème de M. Raoul Gunsbourg, musique de F. Hummel ; les trois ouvrages interprétés par M<sup>me</sup> de Nuovina et M<sup>lle</sup> Elven ; MM. Gibert et Bouvet.

Mardi 5 mars, en soirée, jeudi 7, en matinée, et samedi 9, en soirée, *La Jacquerie* (création), opéra en quatre actes, poème de M. Blanc et M<sup>me</sup> Simon Arnaud, musique de Lalo et Coquard — M<sup>mes</sup> Lowentz et Deschamps-Jehin ; MM. X..., Bouvet, de Clauzens, Ughetto et Laffon.

Mardi 12, jeudi 14 et samedi 16 mars — *Armide*, opéra en quatre actes de Glück — M<sup>mes</sup> Janssen, Deschamps-Jehin ; M<sup>lles</sup> Maugé, Lita et Cellini ; MM. Gibert, Bouvet, Ughetto et Laffon.

Mardi 19 mars — Conférence de M. Francisque Sarcey ; la *Femme de Tabarin*, pièce en un acte de M. Catulle Mendès — M<sup>lle</sup> Rachel Boyer et M. Sylvain, de la Comédie-Française et la *Statue du Commandeur*, pantomime en trois actes, de A. David — M<sup>lles</sup> Virginia Zucchi, Kechchinska, Preobrajensky et M. Békéfy.

Samedi 23 et mardi 26 mars — *Manon*, opéra en quatre actes de Massenet — M<sup>me</sup> Bréjean-Gravière ; MM. Engel, Bouvet, Isnardon et Laffon.

Samedi 30 mars et mardi 2 avril — *Lackmé*, opéra en trois actes de Léo Delibes — M<sup>me</sup> Bréjean-Gravière ; MM. Engel et Laffon.

Samedi 6 et mardi 9 avril — *L'Enlèvement de la Tole*, opérette nouvelle en trois actes d'Edmond Audran — M<sup>lle</sup> Decroza ; MM. Roux, Murator, Buislay et Chambéry.

Dimanche 14 et mardi 16 avril — *Mamz'elle Nitouche*, opérette en trois actes, musique de Hervé — M<sup>lle</sup> de Bériot ; MM. Roux, Murator, Buislay, Chambéry.

PRIX DES PLACES (Fauteuils). — Grands opéras et opéras comiques, 20 francs ; opérettes, 10 francs.

ABONNEMENT. — Toutes les représentations, 600 francs ; toutes les premières représentations, 250 francs ; à une série de 10 représentations au choix, 160 francs.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — Les journaux de cette ville publient la dépêche suivante, concernant la répression du vagabondage en France :

Paris, 15 décembre

« A la suite de la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, le garde des sceaux vient également d'adresser aux chefs de parquets une circulaire pour assurer une répression énergique du vagabondage. »

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les obsèques de Ferdinand de Lesseps, qui ont eu lieu samedi en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, n'avaient pas de caractère officiel. Le corps avait été déposé dans le caveau de l'église à son arrivée de la Chesnaie ; ce qui avait dispensé les autorités du cérémonial funèbre et du déploiement militaire en usage pour les grand'croix de la Légion d'honneur au moment où leurs dépouilles mortelles quittent la maison mortuaire.

Malgré, ou peut-être à cause de cette absence de caractère officiel, la cérémonie funèbre a été particulièrement imposante par l'éclat des noms des personnages qui avaient tenu à rendre un dernier hommage au Grand Français et par le recueillement de la foule. Nous ne pouvons citer

tous les noms des assistants de marque qui se trouvaient dans l'église.

L'Impératrice Eugénie s'était fait représenter par le prince Murat ; la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suede et la Norvège, l'Autriche, le Japon et les Républiques Américaines étaient représentées par leurs ambassadeurs ou leurs délégués ; l'Académie Française, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et l'Académie des Beaux-Arts étaient presque au grand complet sous la nef. La Compagnie de Suez, dont Ferdinand de Lesseps était le président honoraire, était représentée par son Conseil d'administration et tout son personnel de Paris.

Dès onze heures et demie du matin, l'église commençait à s'emplier, puis, vers midi, arrivait le char de troisième classe. Sur ce char, on remarquait, à droite, la couronne des employés et ouvriers du Canal de Suez, de Port-Thewfik, à gauche celle des ouvriers et employés de Port-Said. Suivaient d'autres couronnes ; nous citerons celles du personnel au Caire et à Ismailia, du président du Conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez, des Sociétés de Géographie et Scientifique et Industrielle de Marseille, de la légation de l'Equateur, de la princesse Yourewski, des anciens camarades de Ferdinand de Lesseps au lycée Henri IV, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.

Une messe en musique a été exécutée sous la direction du maître de chapelle, M. Roques ; on a entendu successivement le *Profiscere anima christiana*, le *Lacrymosa* du Requiem de Mozart, le *Pie Jesu* de Chopin, l'*Ego sunt resurrectio*, du *Mors et vita* de Gounod, le *Libera* de Samuel Rousseau et la *Marche funèbre* de Chopin. A une heure, l'absoute a été donnée par l'abbé Ledin, curé de Saint-Pierre-de-Chaillot. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, où la famille de Lesseps possède un caveau situé un peu au-dessus de celui de la famille Casimir-Périer. Des discours très éloquents ont été prononcés par MM. Gréard, au nom de l'Académie française ; Bertrand, au nom de l'Académie des sciences ; Guichard, au nom du Conseil d'administration du Canal de Suez ; Théodore Cahn, au nom de la Société des gens de lettres ; Hinly, au nom de la Société de géographie et Robiquet, au nom des anciens camarades de M. Ferdinand de Lesseps, au lycée Henri IV.

Aux alentours de l'église, sur tout le parcours du cortège et au cimetière, la foule massée à respectueusement salué la dépouille mortelle d'un homme dont le nom glorieux restera gravé dans l'histoire du monde.

×

Demain dimanche seront célébrées, aux frais de l'Etat, les funérailles de M. Burdeau, président de la Chambre des députés. Des dispositions sont prises pour que la cérémonie ait le plus grand éclat.

Les obsèques seront civiles. Le corps sera déposé sur un catafalque, dans la cour d'honneur du Palais-Bourbon, et c'est là que seront prononcés les discours.

Dans notre siècle, il n'y a eu que deux présidents de la Chambre, qui soient morts dans l'exercice de leurs fonctions, M. Burdeau et le duc de Morny.

×

L'événement artistique de la semaine a été la millième représentation de *Faust*, l'immortel opéra de Gounod, sur la scène de l'Académie Nationale de musique. Cette œuvre, représentée pour la première fois au Théâtre-Lyrique, sous la direction de M. Carvalho, n'avait eu qu'un succès modéré à l'origine. Gounod, qui avait conscience de la valeur de son œuvre, ne s'était pas laissé décourager par l'indifférence relative du public, et chaque jour il priait les compositeurs contemporains d'aller voir son opéra et de lui faire part de leurs appréciations et même de leurs critiques. Un journal a publié une lettre du Maître demandant une loge pour Richard Wagner. Il serait curieux de savoir quelle impression *Faust* a produit sur l'auteur de *Lohengrin* ; malheureusement, les renseignements font défaut.

La cérémonie a commencé par une représentation de *Faust* interprétée par M<sup>me</sup> Rose Caron, M<sup>lle</sup> Agussol, M<sup>me</sup> Deschamps-Jehin, MM. Alvarez, Delmas, Renaud et Douallier, qui ont mérité les applaudissements d'une salle enthousiaste ; le duo final a été chanté d'une façon magistrale par M<sup>me</sup> Caron, MM. Alvarez et Delmas ; le public l'a redemandé et a fait une longue ovation aux artistes.

On a ensuite découvert un monument dû au sculpteur Falguière représentant Gounod assis, drapé à l'antique, surmonté d'une Renommée. Autour de ce monument étaient groupés les principaux artistes de l'Opéra, revêtus des costumes des ouvrages du maître. Ils ont chanté en chœur un *Hymne* à Gounod dont les paroles étaient de M. Jules Barbier et la musique, d'un fort beau caractère, de M. Ambroise Thomas,

Cet hommage au grand compositeur français a produit une vive émotion, et le rideau est tombé sur des applaudissements répétés.

Il est regrettable que Gounod n'ait pu, comme Rossini, assister à cette soirée triomphale.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph MAROCCO sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vingt et un décembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite SAGLIONE, père et fille, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance sont invités de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, à se présenter, en personne ou par fondés de pouvoirs, devant monsieur RAYBAUDI syndic, pour lui remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des créances aura lieu le huit janvier prochain, jour de mardi, à deux heures du soir, dans la salle des audiences Tribunal Supérieur au Palais de Justice à Monaco.

Monaco, le 18 décembre 1894.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite Charles WEIL sont invités à se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, devant monsieur RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui faire la remise de leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le seize janvier prochain, jour de mercredi, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 18 décembre 1894.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Charles SAHM sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 28 décembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, Monaco

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le cinq décembre mil huit cent quatre vingt-quatorze M. Adolphe C. GARRÉ, maître d'hôtel, demeurant à Ragaz (Suisse), a acquis de M. Emile-Achille MISLIN, maître d'hôtel, et M<sup>me</sup> Marie-Justine-Joséphine Henry de la BLANCHETAIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, le fonds de commerce d'hôtelier que M. et M<sup>me</sup> Mislin exploitaient à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins, dans un immeuble dénommé *Hôtel de la Terrasse*.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire et défenseur  
39, rue Grimaldi, Monaco

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, en suite d'un cahier des charges, dressé par ledit M<sup>e</sup> Blanc, le neuf du même mois, à la requête de :

Madame Caroline Moggi, propriétaire, demeurant à Monaco ;

Monsieur Etienne SAVI, propriétaire et marbrier, demeurant à Monaco ;

Monsieur Louis SAVI, sans profession, demeurant à Monaco ;

Monsieur Dominique SAVI, marbrier, demeurant à Monaco ;

Mademoiselle Rose SAVI, sans profession, demeurant également à Monaco,

Et madame Claire SAVI, épouse de monsieur Sauveur SAVI, propriétaire, avec lequel elle demeure à Campestro, canton du Tessin (Suisse),

Ayant tous élus domicile à Monaco en ladite étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Monsieur Antoine LISIMACHIO, propriétaire, demeurant à la Turbie, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, s'est rendu adjudicataire :

D'une maison où est exploité l'Hôtel des Négociants, située à Monaco, quartier de la Condamine, en façade sur l'avenue de la Gare et la rue de la Turbie, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol formant rez-de-chaussée sur la rue de la Turbie ; portée sous les numéros 334 et 335 de la section B du plan cadastral et touchant : au midi, l'avenue de la Gare ; au nord, la rue de la Turbie ; au levant, Lisimachio, et au couchant, Bardi.

Cette adjudication a eu lieu, outre les charges, moyennant le prix de **quarante-quatre mille quatre cents francs**.

Une expédition dudit procès-verbal d'adjudication et du cahier des charges qui l'a précédé, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 44, n<sup>o</sup> 21 a été déposée aujourd'hui même au greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Pour extrait,  
Signé : A. BLANC.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu Madame DONNÈVE DE MARTINAUD, née Rosalie Lelogeais, sera célébré à la Cathédrale de Monaco le samedi 22 décembre courant, à 10 heures du matin.

Les parents, amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme une respectueuse invitation.

**CATHÉDRALE DE MONACO**

**FÊTES DE NOËL**

Lundi 24 décembre (VIGILE)

3 heures de l'après-midi. — Premières Vêpres Pontificales.

10 heures et demie du soir. — Office des Matines présidé par M<sup>r</sup> l'Evêque.

Minuit. — Grand'Messe Pontificale.

Mardi 25 décembre

**SOLENNITÉ DE LA NATIVITÉ DE N. S. JÉSUS-CHRIST**  
FÊTE DE PRÉCEPT

6 heures du matin. — Grand'Messe de l'Aurore.

10 heures du matin. — Grand'Messé Pontificale et Bénédiction Papale. La Maîtrise exécutera la Messe de L. Delibes avec accompagnement d'orchestre.

3 heures de l'après-midi. — Deuxièmes Vêpres Pontificales, Sermon et Salut solennel du T. S. Sacrement.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 10 au 16 décembre 1894

NEWCASTLE, vap. S. W. Kelly, angl., c. Bayfield, houille.  
SAN REMO, b. Nuovo-Micheline, ital., c. Pignatelli, charbon.  
NICE, y. à vap. Eros, fr., c. Dejoie, passagers.  
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso, sable.  
ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.  
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.  
ID. b. Tante, fr., c. Davin, id.  
ID. b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio, id.

MARSEILLE, cut. Sainte-Françoise, fr., c. Sanmartin, briques.  
CANNES, b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, sable.  
ID. b. Gambetta, fr. c. Comte, id.  
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone, id.  
ID. b. Marie, fr., c. Ferrero, id.  
NICE, y. à vap. Saint-Hubert, fr., c. Decourtois, passagers.

Départs du 10 au 16 décembre

SAN REMO, y. à vap. Eros, fr., c. Dejoie, passagers.  
SAINT-TROPEZ, b. Figaro, fr., c. Musso, sur lest.  
ID. b. Charles, fr., c. Allègre, id.  
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte, id.  
ID. b. Tante, fr., c. Davin, id.  
ID. b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio, id.

CANNES, b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, sur lest.  
ID. b. Gambetta, fr., c. Comte, id.  
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Bellone, id.  
ID. b. Marie, fr., c. Ferrero, id.  
ID. cutter Sainte-Françoise, c. Sanmartin, id.  
NICE, y. à vap. Saint-Hubert, fr., c. Decourtois, passagers.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE**

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, des Courses de Nice (les 19, 21, 24, 27 et 30 janvier 1895), du Carnaval de Nice (du 14 au 26 février 1895) des Régates internationales de Cannes (du 1<sup>er</sup> au 8 mars 1895) des Régates internationales de Nice (les 23, 24, 25, 26 et 27 mars 1895) des Vacances de Pâques et du Tir aux pigeons de Monaco

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE 1<sup>re</sup> CLASSE POUR NICE**

Validité : 20 jours, y compris le jour de l'émission

Avec faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %.

Ces billets d'aller et retour seront délivrés à première demande : 1<sup>o</sup> du 19 au 31 décembre 1894 inclus ; 2<sup>o</sup> du 15 au 26 janvier 1895 inclus ; 3<sup>o</sup> du 12 février au 5 mars 1895 inclus ; 4<sup>o</sup> du 19 au 23 mars 1895 inclus ; 5<sup>o</sup> du 4 au 13 avril 1895 inclus, à Paris, Genève, Lyon, Besançon, Belfort, Vesoul, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Dijon, Clermont, Saint-Etienne, Grenoble, Cette et Nîmes.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
10	759.9	759.9	760.0	760.9	762.0	9.5	11.0	10.5	9.1	8.8	49	Calme	Beau		
11	763.5	763.9	763.2	763.8	764.0	9.0	11.0	10.0	9.6	8.1	50	id.	id.		
12	764.5	764.5	763.9	764.0	764.4	8.6	10.2	9.1	7.9	7.4	50	S O faible	id.		
13	766.7	766.3	766.0	766.2	766.7	8.5	10.0	9.5	7.8	8.6	52	Calme	id.		
14	765.2	764.9	764.0	764.0	764.1	8.5	10.8	10.2	8.4	8.0	46	S O faible	Beau, quelques nuages		
15	762.2	761.1	759.9	759.6	758.1	9.5	10.6	10.2	9.0	8.9	66	Calme	Couvert		
16	762.0	761.9	760.5	760.6	760.8	9.6	10.9	10.2	8.1	8.0	47	S O faible	id.		
DATES		10	11	12	13	14	15	16							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	11.1	11.1	10.2	10.0	10.8	11.0	11.1						
		Minima	8.0	7.9	7.4	6.7	8.0	8.4	7.9						

Pluie tombée : 0<sup>mm</sup>

**EXCELLENTE OCCASION**

A remettre pour cause de maladie

**CAFÉ DE L'UNIVERS**

SITUÉ A MONACO-VILLE

S'adresser rue de l'Eglise, n<sup>o</sup> 4

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883 ; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,  
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS  
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

**L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

LEÇONS DE FRANÇAIS

M<sup>lle</sup> LÉONTINE POIVEY

DIPLÔMÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX

MONACO — Square Nave — CONDAMINE

**MENUISERIE MÉCANIQUE**

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON  
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris.  
Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes.  
Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers. ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement.  
Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

Imprimerie de Monaco — 1894